

STRATIFIÉ FORMICA® DE FORMICA GROUP

FICHE SIGNALÉTIQUE



SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

FABRICANT

Formica Corporation
10155 Reading Road
Cincinnati, OH 45241, USA

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

1-800-FORMICA™

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE DU FABRICANT

É.-U. (Chemtrec) 1 800 424-9300
International 1 703 527-3887

NOM DU PRODUIT

Stratifié de marque Formica®

Date de publication

17 novembre 2012

Codes des produits

DecoMetal, BasicMetal, ColorCore2, Compact, ColorThru Compact, Access Floor Tiles, Chemtop2, côté pour sa résistance au feu et Stratifié haute pression

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Aucun danger connu pour le produit tel qu'il est fourni. Pendant les opérations de fabrication, notamment lorsque le matériau est scié, poncé, percé, toupillé, coupé, etc., de la poussière contenant de la résine durcie, de la fibre à papier et d'infimes quantités de formaldéhyde sont émises. Du formaldéhyde peut être émis en quantités infimes mais détectables lorsque le matériau est expédié ou stocké en grandes quantités.

Apparence/Odeur : feuilles de stratifié rigides minces à épaisses, épaisseurs et couleurs variées. Aucune odeur significative.

AVERTISSEMENT

LE PONÇAGE, LE SCIAGE, LE PERÇAGE, LE TOUPILLAGE, ETC., DE CE MATÉRIAU PEUVENT PRODUIRE DES POUSSIÈRES NUISIBLES EN SUSPENSION DANS L'AIR. CETTE POUSSIÈRE PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA PEAU ET LES VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES. L'UTILISATION D'UNE PROTECTION PERSONNELLE ET/OU DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE TECHNIQUES APPROPRIÉS (TELS QUE LA VENTILATION D'ASPIRATION LOCALE) EST RECOMMANDÉE LORS DU PONÇAGE, DU SCIAGE, DU PERÇAGE, DU TOUPILLAGE, ETC., DU MATÉRIAU.

Effets possibles sur la santé : la poussière générée pendant la fabrication de ce matériau peut irriter les yeux, le nez, la peau et les voies respiratoires supérieures. Les personnes asthmatiques peuvent être davantage incommodées par la poussière produite.

Voies d'exposition les plus courantes : contact oculaire, cutané et inhalation

Yeux : la poussière générée pendant l'installation ou la fabrication pourrait causer une irritation oculaire (yeux qui pleurent ou rougis, vue brouillée). En cas de contact oculaire avec la poussière, rincer l'œil touché pendant au moins 15 minutes avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : la poussière générée pendant l'installation ou la fabrication pourrait causer une irritation cutanée modérée. Éviter l'exposition prolongée de la peau à la poussière. En cas de contact, rincer la peau avec du savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : ne devrait pas se produire et causer de réaction toxique significative. Toutefois, l'ingestion de poussière pourrait causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Si cela se produit, rincer la bouche avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage et la coupe de ce matériau peuvent produire des poussières en suspension dans l'air qui pourraient causer une irritation des yeux, du nez et des voies respiratoires supérieures. Utiliser une protection personnelle et/ou des mécanismes de contrôle techniques appropriés (tels que la ventilation d'aspiration locale) lors du ponçage, du toupillage, du sciage, du perçage, de la coupe, etc., du matériau.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition : la poussière peut causer une irritation cutanée chez les personnes qui ont des affections de la peau préexistantes. Les problèmes asthmatiques peuvent être aggravés par une exposition prolongée à la poussière.

Organes cibles : poumons (affectés par la poussière uniquement pendant la fabrication).

SECTION 3 : COMPOSITION /INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ce produit ne contient pas de produits cancérigènes dont les niveaux sont réglementés par la NTP, le CIRC ou l'OSHA.

COMPOSANT	N° CAS	% PAR POIDS
Papier/Fibre	SO	40-70
Résines	SO	30-50

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Contact oculaire : en cas de contact oculaire avec la poussière, rincer immédiatement l'œil touché pendant au moins 15 minutes avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact cutané : en cas de contact cutané avec la poussière, retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Ingestion : si la poussière pénètre dans la bouche, rincer avec de l'eau propre. Consulter un médecin au besoin.

Inhalation : si l'excès de poussière est inhalé, aller à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes tels qu'une respiration sifflante et/ou un manque de souffle.

STRATIFIÉ FORMICA® DE FORMICA GROUP

FICHE SIGNALÉTIQUE SUITE



SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce matériau est un matériau combustible de classe A. Utiliser un jet pulvérisé, du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice pour éteindre les flammes. Utiliser de l'eau pour maintenir la fraîcheur et éviter que le matériau s'enflamme à nouveau.

Dangers d'incendie et d'explosion imprévus : le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage, la coupe, etc., de ce matériau peut produire de la poussière de classe ST-1. Les mesures de sécurité et la ventilation adéquate recommandées par la NFPA-68 pour les poussières de classe ST-1 devraient être suivies pour éviter cette poussière ou toute poussière de classe ST-1 qui pourrait présenter un danger d'explosion.

Moyen de lutte contre l'incendie appropriés : dioxyde de carbone, eau, mousse extinctrice.

Produits pouvant être générés par la combustion : différents oxydes de carbone, nitrogène, ammoniaque et formaldéhyde.

Protection des pompiers : les produits générés par la combustion peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome et des tenues de feu complètes.

SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉMISSIONS ACCIDENTELLES

Précautions personnelles : ce matériau n'est pas dangereux tel qu'il est fourni. Consulter les mesures de protection personnelle à la section 8.

Méthodes de nettoyage : récupérer le matériau non endommagé aux fins de réutilisation ou de réclamation. Essuyer ou ramasser les débris de matériau et les placer dans les conteneurs de déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : empêcher toute pénétration de la poussière dans les yeux. Ne pas inhaler la poussière. Éviter tout contact cutané prolongé avec la poussière et/ou les produits de remplissage. Couper, percer, scier, poncer, finir, etc., dans des endroits correctement ventilés.

Entreposage : tenir à l'écart des produits chimiques et des solvants puissants et de la chaleur excessive. Une chaleur prolongée ou extrême peut endommager la surface.

SECTION 8 : CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

OSHA PEL	ACGIH TLV
Poussière totale 15 mg/m ³	10 mg/m ³ Inhalable
Poussière respirable 5 mg/m ³	3 mg/m ³ Inhalable

Mécanismes de contrôle techniques : assurer une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des limites admissibles. L'utilisation de la ventilation d'aspiration locale est recommandée pendant le travail de fabrication. La poussière générée est de classe ST-1 et les précautions recommandées dans la norme NFPA-68 devraient être suivies.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes de sécurité lors du sciage, du ponçage, du perçage ou du toupillage.

Protection de la peau : porter des gants appropriés lors de l'installation, du transport, du sciage, de la coupe, du perçage, du toupillage ou de la manipulation des sections non installées.

Protection des pieds : aucune protection spéciale requise.

Protection respiratoire : lorsque des concentrations de poussières risquent de dépasser les limites d'exposition admissibles, un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH devrait être porté et choisi en fonction de la forme et de la concentration du contaminant. L'utilisation de l'appareil respiratoire doit être conforme à la norme 29 CFR 1910.134 de protection respiratoire de l'OSHA.

Observations d'ordre général relatives à l'hygiène : se laver minutieusement les mains après le sciage, la coupe, le perçage ou le toupillage. Avoir des douches oculaires immédiatement disponibles.

De l'information complémentaire est fournie dans la norme ASTM E1132-99a.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COULEUR	Variées
ODEUR	Aucune
ÉTAT	Produit en feuille solide
PH	Sans objet
POINT DE CONGÉLATION	Sans objet
POINT D'ÉBULLITION	Sans objet
POINT D'ÉCLAIR	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION	Sans objet
INFLAMMABILITÉ	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ	Sans objet
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ	Sans objet
PRESSION DE VAPEUR	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR	Sans objet
DENSITÉ	1,45
SOLUBILITÉ (EAU)	Sans objet
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Sans objet
POURCENTAGE DE MATIÈRES	
VOLATILES, % POIDS	Zéro
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES	
TENEUR COV, % POIDS ZÉRO	Zéro. Le produit est fourni complètement sec et chimiquement inerte; l'émission de COV est extrêmement faible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : éviter l'exposition à des oxydants et à des produits chimiques, des solutions alcalines et des solvants puissants.

STRATIFIÉ FORMICA® DE FORMICA GROUP

FICHE SIGNALÉTIQUE SUITE



Matériaux incompatibles : éviter les acides et les produits alcalins puissants qui endommageront l'apparence du matériau. En cas de déversement, enlever immédiatement le matériau.

Produits de décomposition dangereux : la décomposition thermique du produit peut émettre différents oxydes de carbone et de nitrogène.

Danger de polymérisation : n'aura pas lieu.

SECTION 11 : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS

Voie orale - LD50 : indéterminé

Voie cutanée - LD50 : indéterminé

Inhalation : voir section 2

Irritation oculaire : voir section 2

Irritation cutanée : voir section 2

Sensibilisation : pas de données disponibles pour le produit

EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité : ce produit peut contenir des quantités en traces de formaldéhyde, produit considéré comme cancérogène par le CIRC. L'ACGIH considère le formaldéhyde comme une substance cancérogène suspecte. Le NTP considère le formaldéhyde comme cancérogène. **AVERTISSEMENT** Ce produit contient une substance considérée par l'état de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ou autres effets nuisibles sur la fécondité – le formaldéhyde.

Mutagénicité : pas de données disponibles pour le produit

Effets sur la fécondité : pas de données disponibles pour le produit

Effets sur le développement : pas de données disponibles pour le produit

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : pas de données disponibles pour le produit

Longévité/Dégradabilité : pas de données disponibles pour le produit

Bioaccumulation/Accumulation : pas de données disponibles pour le produit

Mobilité dans l'environnement : pas de données disponibles pour le produit

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination : ce matériau n'est pas dangereux et ne requiert aucun traitement spécial lors de l'élimination. L'élimination dans une décharge doit être effectuée conformément aux lois fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT : non réglementé

SECTION 15 : INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

AVERTISSEMENT - CE PRODUIT CONTIENT UNE SUBSTANCE CONSIDÉRÉE PAR L'ÉTAT DE CALIFORNIE COMME POUVANT CAUSER LE CANCER, DES DÉFICIENCES CONGÉNITALES OU AUTRES EFFETS NUISIBLES SUR LA FÉCONDITÉ – LE FORMALDÉHYDE.

SECTION 16 : INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Étiquetage NFPA

Santé – 1 Incendie – 0 Réactivité – 0

0 = danger minime, 1 = légèrement dangereux,
2 = modérément dangereux, 3 = très dangereux,
4 = extrêmement dangereux

ACRONYMES

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ASTM = American Society for Testing and Materials

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer

DOT = Department of Transportation

MPT = Moyenne pondérée dans le temps

NFPA = National Fire Protection Agency

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health

NTP = National Toxicology Program

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

PEL = Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)

VLE = Valeur limite d'exposition

TSCA = Toxic Substance Control Act

Mg/m³ = Milligrammes par mètre cube d'air

Préparé par : Formica Corporation, John Foged, REM

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériau spécifique, tel qu'il est fourni. Elle pourrait ne pas être pertinente à ce matériau si celui-ci est combiné à d'autres matériaux. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si cette information répond à ses besoins en matière de durabilité et d'exhaustivité pour l'usage qu'il souhaite en faire.

Formica est une marque de commerce accordée par sous-licence à Formica Corporation. Formica et le logo de l'enclume Formica sont des marques de commerce déposées de The Diller Corporation. 1-800-FORMICA et ZIP-CHIP sont des marques de commerce de The Diller Corporation. Les produits et les processus de fabrication de Formica Corporation sont protégés par des brevets américains et étrangers.

Toutes les marques ® sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Toutes les marques ™ sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie, veuillez consulter www.formica.com ou composer 1 800-FORMICA™.



GreenGuard Environmental Institute

Le stratifié haute pression Formica® a reçu la certification GreenGuard Indoor Air Quality (qualité de l'air intérieur) en vertu de la norme GreenGuard relative aux produits à faible émissivité.

©2009 Formica Corporation
Cincinnati, Ohio 45241
Imprimé aux É.-U.
(06/09, rév 12/12)